



SUITE à donner à la lettre de M. le DIRECTEUR de la Caisse Centrale relative à la construction d'un abattoir à Saint-Denis

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. le Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer à la Réunion.

CAISSE CENTRALE  
de la  
FRANCE d'OUTRE-MER

Saint-Denis, le 10 Janvier 1957

Le Directeur de la Caisse Centrale de  
la France d'Outre-Mer à la Réunion  
à Monsieur le Maire de la Commune de  
SAINT-DENIS

Référence: HB/LR N° 16

O B J E T: Construction d'un abattoir

Référence: Ma lettre 958 du 20 Décembre 1956.

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, j'ai eu l'honneur de vous demander de me faire connaître si votre Conseil Municipal serait disposé à accepter que le projet des abattoirs de la ville soit repris dans les conditions suivantes:

- l'étude complémentaire serait confiée au B.C.E.E.O.M.
- les frais correspondant seraient imputés sur le montant du prêt qui vous serait consenti. Celui-ci serait inférieur au montant de l'emprunt que vous aviez envisagé puisque l'étude complémentaire du B.C.E.E.O.M. aurait pour résultat d'entraîner une réduction du coût.

Je vous serais reconnaissant de m'informer rapidement de la position adoptée par votre Conseil concernant cette proposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués./.

Signé: VANNIER.

Le MAIRE. - Je vous demande votre accord sur les deux propositions contenues dans la lettre dont je viens de vous donner lecture.

Adopté à l'unanimité.